

AMDCS recommandation K Prothèses sur implant

Etat: octobre 2008

PROTHESE TOTALE MANDIBULAIRE SUR IMPLANT

Pour simplifier la lecture du texte ci-dessous, nous utilisons la forme masculine ou féminine déterminante dans la profession; cela inclut à chaque fois automatiquement l'autre forme féminine ou masculine.

Environnement, évidence

Les prothèses conventionnelles sur des coiffes radiculaires souffrent d'un risque d'échec relativement élevé à cause de complications dues à des caries, des endodonties et parodontoses; elles doivent en outre suivre un entretien régulier. Des limitations à l'hygiène buccale dues à l'âge ou au handicap réduisent le pronostic rapidement et durablement. En revanche, des ancrages implantaires intégrés à l'ossature sont en règle générale d'abord plus stables et ont un bon pronostic de durabilité également dans un environnement plus difficile. Avec une planification précoce et une extraction des dents au bon moment, les premiers frais de traitement pour une solution de supports d'implant simple sont environ CHF 1'000 supérieurs à une variante pour des coiffes radiculaires supportant les dents; le cumul des frais de traitement et de retouches sur une période supérieure à dix ans sont inférieure pour une solution implantaire.

Des **prothèses sur implant au maxillaire inférieur** remplissent donc les critères de la médecine dentaire sociale „efficace, économique, appropriée“ et peuvent être autorisées. Des prothèses sur implant au maxillaire supérieur avec un support d'implant ne peuvent être autorisées qu'exceptionnellement.

Indications de traitement

Asile Réf. / Aide sociale publique AS / Prestations complémentaires PC
Pas d'indication possible dans le domaine de l'assistance aux requérants

– Une incapacité de mastiquer avec une prothèse conventionnelle à la mandibule est certaine ou probable.

Le médecin-dentiste traitant pose l'indication, atteste l'incapacité de mastiquer ou la probable incapacité de mastiquer et il assume la responsabilité de cette attestation. Dans un cas normal, il faut changer la prothèse existante; une nouvelle réalisation simultanée de prothèse doit rester une exception.

Variantes de planification

Le médecin-dentiste traitant est tenu de choisir une variante économique au plan du traitement et du matériel. Le coût du matériel peut varier fortement selon le système d'implant et le technicien-dentiste; un système d'implant suisse de haute qualité peut être obtenu actuellement pour quelques CHF 600 (implant, ancrage, matrice, pièces de soutien, supplément de dépôt).

Attention: une prothèse hybride, pos. tarif. 4615, ne peut pas être autorisée dans la médecine sociale.

- i Il faut choisir un système d'implant simple avec des frais de matériel de CHF 750 au max. pour l'implant, l'ancrage, (l'aimant), la matrice et les pièces de soutien (par unité d'ancrage, supplément de dépôt compris)
- i Il faut choisir deux ancrages ou 2 aimants plutôt qu'une solution de passerelle
- i En cas de nouvelle implantation, il faut préférer un renforcement métallique coulé simple dans la prothèse
- i La durée d'utilisation probable est de l'ordre de 8 à 15 ans

Documents de planification

Le médecin-dentiste traitant doit transmettre aux services sociaux:

- i une motivation de l'impossibilité de mastiquer (courte attestation motivée du médecin-dentiste)
- i une planification détaillée avec le devis
- i un orthopantomogramme
- i en cas de nouvelle implantation : un devis des frais de laboratoire détaillé (tarif LAA)

Éléments de planification de médecine sociale dans le domaine „prothèse sur implant“

Implantation après prothèse existante, modification de prothèse

Indication (maxillaire inférieur): impossibilité de mastiquer avec prothèse totale existante au maxillaire inférieur.

Durée d'usage estimée: de 5 à 15 ans avec contrôles réguliers et év. des rebasages.

Selon le domaine social, les éléments suivants s'appliquent:

Domaine de l'asile ne peut pas être autorisé

PC, aide sociale impossibilité, motivée, de mastiquer au maxillaire inférieur

Etendue des prestations, critères techniques:

Attestation d'impossibilité de mastiquer, brève explication au patient (pos. 4012 au lieu de la pos. 4250), chirurgie y compris un système d'implant simple et avantageux (frais de matériels de CHF 750.-- tout compris, par implant), phase de guérison, polymérisation directe des matrices ou rebasage indirect motivé et montage des matrices en laboratoire, implantation, instructions de manipulation, instructions d'hygiène

Empreinte: aucune en cas de polymérisation directe de la matrice ou empreinte de remplissage avec la matrice originale

Prise d'occlusion: aucune.

Facturation: médecin-dentiste: au max. CHF 3'400.--, y compris le matériel explications, planification : 4001, 4012, 4054, 4040
Chirurgie: 2x 4065, 4253, 4254, 2x 4050, 2x 4258, 2x 4290, 4291, év. 2x 4065
prothèse: 2x 4620 ou 4621 et 4622, 4670, en outre 4639, 4640,
frais de matériel: 2x CHF 750.--, y compris l'implant, l'ancrage, la matrice et les pièces de soutien

Technique dentaire: Aucun remplissage inférieur ou indirectement avec montage des matrices en laboratoire (env. CHF 340.--)

Nouvelle confection d'une prothèse totale

Indication (maxillaires supérieur et inférieur): l'impossibilité de mastiquer avec une nouvelle prothèse au maxillaire inférieur est probable. Suivant les cas, il est en outre indiqué de remplacer la prothèse totale supérieure.

Durée d'usage estimée: de 5 à 15 ans avec des contrôles réguliers et év. des rebasages.

Selon le domaine social, les éléments suivants s'appliquent:

Domaine de l'asile ne peut pas être autorisé

PC, aide sociale Cas exceptionnel, motivation écrite de la nouvelle confection de la prothèse inférieure et de l'impossibilité probable de mastiquer et le cas échéant motivation de la nécessité de confectionner la prothèse supérieure.

Etendue des prestations, critères techniques:

Voire à ce propos la recommandation AMDCS I, position tarifaire 4600

Facturation: médecin-dentiste: Explications, planification: 4001, 4012, 4054, 4040
Chirurgie: 2x 4065, 4253, 4254, 2x 4050, 2x 4258, 2x 4290, 4291, év. 2x 4065 et 2x 4257
prothèse: selon la recommandation AMDCS I, position tarifaire 4600, en outre 2x 4620 (polymérisation directe) ou 4621 et 4622 (montage des ancrages en laboratoire)
frais de matériel: 2x CHF 750.--, y compris l'implant, l'ancrage, la matrice et les pièces de soutien

Technique dentaire: selon la recommandation AMDCS I, position tarifaire 4600, en outre, pour châssis coulé simple, év. application env. CHF 450.--/500.--, le cas échéant en outre montage de 2 matrices, env, CHF 115.--.